



Contrat complémentaire Partenaire réseau pour eBill Direct Debit

pour l'utilisation du service eBill Direct Debit en tant que
Partenaire réseau du côté de l'Émetteur de factures

(ci-après désigné «**Contrat complémentaire eBill Direct Debit**»)

entre

Société:

Adresse:

NPA / Localité:

(ci-après désignée «**Partenaire réseau**»)

et

SIX BBS SA

Hardturmstrasse 201

CH-8005 Zurich

(ci-après désignée «**SIX**»)



Table des matières

1	Objet du contrat	3
2	Définitions	3
3	Droits et obligations de SIX.....	3
3.1	Tâches	3
3.2	Obligation d'information.....	3
3.3	Services de support.....	3
3.4	Disponibilité de l'infrastructure	3
4	Obligations du Partenaire réseau	4
5	Dispositions particulières.....	4
6	Composantes intégrantes du contrat et hiérarchie des normes	4
7	Annexes et signatures	5

1 Objet du contrat

Avec eBill Direct Debit, SIX met à disposition une procédure de prélèvement numérique. Cela permet de soumettre, traiter et prélever des créances via le Partenaire réseau (ci-après désigné «**PR**») dans eBill. Les prélèvements eBill Direct Debit reposent sur une autorisation de prélèvement et de débit préalablement établie par le destinataire de factures. La création et la gestion de cette autorisation se font entièrement de manière numérique dans eBill.

eBill Direct Debit s'adresse d'une part aux émetteurs de factures qui souhaitent prélever des créances récurrentes auprès de leurs clients sous forme de créances eBill Direct Debit. De plus, eBill Direct Debit est recommandé pour les destinataires de factures qui souhaitent approuver automatiquement des créances récurrentes, avec la possibilité de demander un remboursement directement dans eBill en cas de débit erroné ou injustifié.

Le PR a conclu avec SIX le *Contrat-cadre des partenaires réseau* ainsi que ses Annexes 1 à 4 (ci-après désigné «*Contrat-cadre PR*»). Ce Contrat complémentaire complète le *Contrat-cadre PR*.

Le PR a l'intention, avec le présent Contrat complémentaire de souscrire au service eBill Direct Debit et de l'offrir à ses émetteurs de factures.

La conclusion et la validité de ce Contrat complémentaire sont conditionnées par la conclusion et la validité du *Contrat-cadre PR* entre les parties.

La résiliation du *Contrat-cadre PR* – quelle qu'en soit la raison – entraîne automatiquement la résiliation de ce Contrat complémentaire à la même date de fin. Une résiliation de ce Contrat complémentaire n'entraîne pas automatiquement la résiliation du *Contrat-cadre PR*.

2 Définitions

Sauf disposition contraire, les termes utilisés dans ce Contrat complémentaire ont la signification qui leur est attribuée dans le *Contrat-cadre PR*.

3 Droits et obligations de SIX

3.1 Tâches

SIX met à disposition du PR le service eBill Direct Debit.

La prestation susmentionnée est spécifiée plus en détail dans la version en vigueur du *Rulebook* (Annexe 1 du *Contrat-cadre PR*).

3.2 Obligation d'information

SIX informe le PR en temps utile de tout changement dans son domaine qui pourrait être pertinent pour l'exécution de ce contrat.

3.3 Services de support

SIX fournit au PR un support technique payant en lien avec son raccordement à l'infrastructure eBill. Les détails sont définis dans l'*Accord d'exploitation* (Annexe 2 du *Contrat-cadre PR*).

La fourniture de services de support aux émetteurs de factures en lien avec leur participation à la solution eBill du PR relève en principe de la responsabilité du PR. Les détails sont définis dans le *Rulebook* (Annexe 1 du *Contrat-cadre PR*).

3.4 Disponibilité de l'infrastructure

SIX fournit le service conformément à la disponibilité indiquée dans l'Annexe 2 (*Accord d'exploitation*) du *Contrat-cadre PR*.

4 Obligations du Partenaire réseau

Le PR est le partenaire contractuel de SIX, techniquement et contractuellement connecté à l'infrastructure eBill, et en même temps le partenaire contractuel de l'émetteur de factures. Le PR convertit les cas d'affaires Direct Debit des émetteurs de factures au format standard eBill et les soumet au nom de l'émetteur de factures dans l'infrastructure eBill

Le PR est tenu de soutenir le service eBill Direct Debit conformément à la version en vigueur du *Rulebooks* (Annexe 1 des *Contrat-cadre PR*) et de l'intégrer dans sa propre solution PR conformément à la description des interfaces fonctionnelles et techniques de SIX.

5 Dispositions particulières

Les dispositions du *Contrat-cadre PR* s'appliquent à ce Contrat complémentaire et sont complétées par les spécificités suivantes:

- Le *Rulebook* (Annexe 1) référencé dans le *Contrat-cadre PR* contient une présentation complète du service eBill Direct Debit. Les références au *Rulebook* pour PR s'appliquent donc également aux fins de ce Contrat complémentaire.
- Les critères qualitatifs et quantitatifs pour évaluer la prestation de SIX dans le cadre de ce Contrat complémentaire sont définis dans l'Annexe 2 de ce Contrat complémentaire (*Convention d'exploitation*).
- Les coûts liés à ce Contrat complémentaire sont définis dans l'Annexe 3 de ce Contrat complémentaire (*Liste de prix*).

6 Composantes intégrantes du contrat et hiérarchie des normes

Le *Contrat-cadre PR* et les Annexes énumérées ci-dessous font partie intégrante de ce Contrat complémentaire:

- Annexe 1: *Rulebook* (correspond à l'Annexe 1 au *Contrat-cadre PR*)
- Annexe 2: *Accord d'exploitation* (correspond à l'Annexe 2 au *Contrat-cadre PR*)
- Annexe 3: *Liste de prix* (correspond à l'Annexe 4 au *Contrat-cadre PR*)

En signant ce Contrat complémentaire, le PR confirme avoir reçu ces Annexes, en avoir pris connaissance, compris et accepté leur contenu.

En cas d'incohérences ou de contradictions entre ce Contrat complémentaire, les Annexes et les documents qui y sont référencés, la hiérarchie des normes suivante s'applique:

- En cas de contradictions entre le *Contrat-cadre PR* et ce Contrat complémentaire, ce dernier prévaut.
- Ce Contrat complémentaire prévaut sur les Annexes.
- Les Annexes prévalent sur tous les documents auxquels elles font référence.

7 Annexes et signatures

Référence	Document
Annexe 1	<i>Rulebook</i> (correspond à l'Annexe 1 au <i>Contrat-cadre des partenaires réseau</i>)
Annexe 2	<i>Accord d'exploitation</i> (correspond à l'Annexe 2 au <i>Contrat-cadre des partenaires réseau</i>)
Annexe 3	<i>Liste de prix</i> (correspond à l'Annexe 4 au <i>Contrat-cadre des partenaires réseau</i>)

Partenaire réseau

Lieu, date: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Signature: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Signature: _____

SIX BBS SA

Lieu, date: _____

Name: _____

Fonction: _____

Signature: _____

Name: _____

Fonction: _____

Signature: _____